

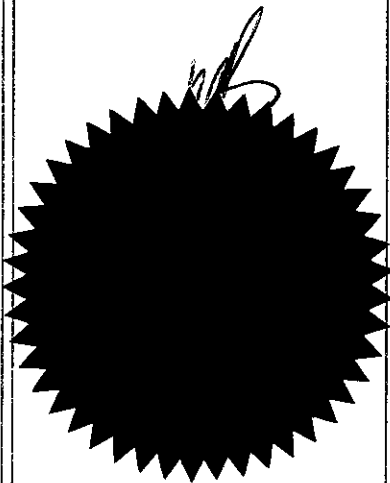
**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**


**QUE l'Assemblée nationale du Québec rappelle qu'il y a 30 ans cette année, était promulguée la Loi constitutionnelle de 1982 sans l'accord du Québec;**

**QU'elle réaffirme formellement qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et que la Loi constitutionnelle de 1982 demeure toujours inacceptable pour le Québec.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 16 NOVEMBRE 2011.**

Québec, ce seizième jour de novembre 2011



  
**MICHEL BONSAINT**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale